



CHALLENGE USCF

TIR SPORTIF

19 - 21 OCTOBRE 2026 - MONTDIDIER





CHALLENGE USCF

TIR SPORTIF

19 - 21 OCTOBRE 2026 - MONTDIDIER

Hébergement :

Centre CCGPF Les Trois Doms
Chemin des Catches
80500 Montdidier

Compétition :

La Cible Clermontoise
Route Départementale 69
60600 Agnetz

Prise en charge :

Début de prise en charge :

- Lundi 19 octobre 2026 à 16h40 en gare de Clermont-de-l'Oise pour les **Carabiniers 10m**
- Lundi 19 octobre 2026 à 19h40 en gare de Montdidier pour les **autres tireurs**

Fin de prise en charge : Mercredi 21 octobre 2026 après le petit-déjeuner.

Votre inscription sera validée définitivement après avoir **OBLIGATOIREMENT** :

- Fait votre demande d'inscription sur le challenge via le site internet USCF : **USCF 2026 Tir Sportif**
- Réglé votre participation financière de **30€** : **HelloAsso USCF Tir Sportif 2026**

Date limite de demande d'inscription : 19/09/2026

👉 Tuto : Comment s'inscrire à un Challenge USCF/Comité

👉 Tuto : Bien préparer votre Challenge

Aucun régime alimentaire ne pourra être proposé (sauf avis médical)

Accompagnateurs : Les accompagnateurs ne sont ni acceptés, ni pris en charge par l'USCF.

Contacts :

Secrétaire orga : Denis ESTINGOY
secretaire.general@uscf.fr - 07 81 87 30 12

DTN : Christophe PINARD
christophe-pinard@orange.fr - 06 80 89 04 36



CHALLENGE USCF

TIR SPORTIF

19 - 21 OCTOBRE 2026 - MONTDIDIER



Accueil des personnes en situation de handicap (PSH)

Le challenge est ouvert aux cheminots et ayants droit en situation de handicap, sous réserve des modalités suivantes :

- **Les personnes en situation de handicap peuvent participer :**
 - soit après qualification préalable par leur comité, lorsque la discipline concernée prévoit un système de qualification,
 - soit directement sur le challenge, lorsque celui-ci est organisé sous forme de rassemblement.
- Afin de garantir les meilleures conditions de participation, **toute personne en situation de handicap souhaitant participer est invitée à en informer impérativement le secrétaire organisateur en amont de l'évènement.**

Cette information préalable est indispensable pour permettre à l'USCF et aux organisateurs de :

- préparer les conditions de pratique sportive adaptées,
- anticiper les besoins en matière d'hébergement,
- organiser les transports,
- favoriser la prise d'une licence sportive conforme
- et assurer un accueil sécurisé et approprié tout au long du challenge.

L'USCF s'engage à mettre en œuvre tous les moyens possibles, dans la limite de ses capacités, pour favoriser l'accueil et la participation des personnes en situation de handicap, en lien et avec le soutien de ses partenaires institutionnels :

- 👉 la Fédération Française Handisport (FFH),
- 👉 la Fédération Française du Sport Adapté (FFSA).





CHALLENGE USCF

TIR SPORTIF

19 - 21 OCTOBRE 2026 - MONTDIDIER

Programme prévisionnel

(établi sous réserve de modification)

Lundi 19 octobre :

- **16h40** : Accueil des Carabiniers 10m en Gare de Clermont-de-l'Oise

Début de la PRISE EN CHARGE USCF uniquement pour les Carabiniers 10m.

- **17h15** : Compétition Carabine 10m
- **18h45** : Départ vers le Centre des Trois Doms de Montdidier
- **19h40** : Accueil des autres tireurs en Gare de Montdidier

Début de la PRISE EN CHARGE USCF pour les autres tireurs

- **20h30** : Dîner
- **21h30** : Réunion de la Commission Technique, contrôle des documents demandés

Mardi 20 octobre :

- **07h30** : Petit déjeuner
- **08h30** : Transfert au centre de Tir
- **09h45 - 12h00** : Compétition Carabine 50m 60 balles couchés - Pistolet 10m
- **12h00 - 14h00** : Déjeuner au centre de Tir
- **14h00 - 17h00** : Compétition Carabine 50m 3*20 - Pistolet 25m
- **17h30** : Retour au centre
- **18h30** : CTN pour validation des résultats
- **19h00** : Remise des Récompenses et Vin d'Honneur
- **20h30** : Dîner

Mercredi 21 octobre :

- **07h00** : Petit déjeuner (remise des CS)

FIN DE PRISE EN CHARGE USCF APRÈS LE PETIT-DÉJEUNER

**Les arrivées tardives et les départs anticipés ne sont plus admis sur un challenge. Tout départ anticipé sera soumis à facturation des prestations non prises.*

Remboursement de la participation financière:

- *plus de 30 jours avant le début du challenge / non sélectionné par votre comité : remboursement à 100%*
- *moins de 30 jours avant le début du challenge: remboursement uniquement sur motif suivant: refus de CS, arrêt de travail, blessure ou motif familial impérieux et justifié.*

Si injustifié et/ou ne rentrant pas dans l'un de ces motifs: non remboursement de la PF et facturation globale de la prestation.

En cas de non règlement, la personne sera suspendue de toute activité USCF.



Sonia,
conductrice de train.

S'engager auprès de ceux
qui se mettent au service
des autres, c'est ça être
assurément humain.



Assurément
Humain

GMF ASSURANCES - Société anonyme au capital de 181385440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 90 1 - APE 6512 Z - Siège social: 148, rue Anatole France 92300 Levallois-Perret. @Julien Magre

Vous souhaitez en savoir plus ?



Appelez le **0 970 809 809**
(non surtaxé) du lundi
au samedi de 8h à 20h



Connectez-vous sur
www.gmf.fr ou sur
l'appli GMF Mobile